

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2022-254

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2022-03-15-00010 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services	
à la personne - ABDELHAMID Leticia (1 page)	Page 3
75-2022-03-15-00012 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services	
à la personne - BEN HADJ Mustapha (1 page)	Page 5
75-2022-03-15-00013 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services	
à la personne - GEOFFRAY Alexandre (1 page)	Page 7
75-2022-03-15-00014 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services	
à la personne - SIMONOVICI Evana (1 page)	Page 9
75-2022-03-15-00011 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services	
à la personne - XM SERVICES (1 page)	Page 11
75-2022-03-10-00009 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services	
à la personne- DE SOUSA Alexandra (2 pages)	Page 13
75-2022-03-14-00011 - Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme	
de services à la personne - COACHEZ MOI (1 page)	Page 16
75-2022-03-16-00009 - Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme	
de services à la personne - FONDATION MAISON DES CHAMPS (1 page)	Page 18

75-2022-03-15-00010

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - ABDELHAMID Leticia



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 902520501

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 février 2022 par Madame ABDELHAMID Leticia, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme « A&L SERVICES » dont le siège social est situé 141, avenue Jean Jaurès 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 902520501 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de + 3ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Livraison de repas à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépisse de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépisse sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIEFIS d'Île-de-France,

par subdélégation, la responsable de service

75-2022-03-15-00012

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - BEN HADJ Mustapha



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 908772429

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 15 février 2022 par Monsieur BEN HADJ Mustapha Chakib, en qualité de microentrepreneur, pour l'organisme BEN HADJ Mustapha Chakib dont le siège social est situé 8bis, rue Abel 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 908772429 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Pour le Préfet de la région d'île-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIEETS d'île-de-France,

par subdélégation, la responsable de service

75-2022-03-15-00013

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - GEOFFRAY Alexandre



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 909283418

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 15 février 2022 par Monsieur GEOFFRAY Alexandre, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme « Alex Coach » dont le siège social est situé 37, rue Legendre 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 909283418 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIEFTS d'Ile-de-France, par subdélégation, la réprofisable de service

75-2022-03-15-00014

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - SIMONOVICI Evana



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 909901605

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5.

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 15 février 2022 par Madame SIMONOVICI Evana, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme SIMONOVICI Evana dont le siège social est situé 5, rue Juge 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 909901605 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIEETS d'Ile-de-France, par subdélégation, le régions de service

75-2022-03-15-00011

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - XM SERVICES



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 910217454

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5.

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 15 février 2022 par Monsieur DE MAISTRE Xavier, en qualité de président, pour l'organisme XM SERVICES dont le siège social est situé 74, boulevard du Montparnasse 75014 PARIS et enregistré sous le N° SAP 910217454 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIERTS d'Ile-de-France, par subdélégation, taxes pour sable de service

75-2022-03-10-00009

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne- DE SOUSA Alexandra



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 910177617

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 février 2022 par Madame DE SOUSA Alexandra, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DE SOUSA Alexandra dont le siège social est situé 122, rue Amelot 75011 PARIS et enregistré sous le N° SAP 910177617 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- · Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- · Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soin et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 10 mars 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France, par subdélégation, la régionsable de service

Florence de WONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DRIEETS - Unité Départementale de Paris ou d'un récours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le sile internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un détai de deux mois à compter de ce rejet.

RIEETS- Unité Départementale de Paris Service à la personne (SAP) 21, rue Madeleine VIONNET - 93 300 Aubervilliers . Email : Idf-ut75.sap@drieets.gouv.fr

75-2022-03-14-00011

Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme de services à la personne - COACHEZ MOI



Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 892649690

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 11 février 2021.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 28 février 2022, par Monsieur TAUPY Florent en qualité de responsable.

LE PREFET DE PARIS

Constate:

Article 1 Le siège social de l'organisme COACHEZ MOI I, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 11 février 2021 est situé à l'adresse suivante : 52, boulevard des Batignolles 75017 PARIS depuis le 8 novembre 2021.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 14 mars 2022

Pour le Préfet de la Région lle de France, Préfet de Paris, et par délégation du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France, Par subdélégation, l'Inspezirice/eu Travail

Florence de MONREDON

DRIEETS- Unité Départementale de Paris Service à la personne (SAP) 21, rue Madeleine VIONNET - 93 300 Aubervilliers Email : idt-ut75.sap@drieets.gouv.fr

75-2022-03-16-00009

Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme de services à la personne - FONDATION MAISON DES CHAMPS



Fraternité

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Unité Départementale de Paris Direction des Entreprises, de l'Emploi et des Solidarités

Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 775694763

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail ;

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 23 novembre 2017 ;

Vu la modification d'adresse enregistrée par l'Unité Départementale de Paris le 16 mars 2022 ;

LE PREFET DE PARIS

Constate:

Article 1 Le siège social de l'organisme FONDATION MAISON DES CHAMPS, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 23 novembre 2017 est situé à l'adresse suivante : 55, rue de Belleville 75019 PARIS depuis le 16 avril 2019.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 16 mars 2022

Pour le Préfet de la Région IIe de France, Préfet de Paris, et par délégation du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France, Par subdélégation, L'Inspectifice du Travail

Florence de MONREDON

ORIEETS- Unité Départementale de Paris Service à la personne (SAP) 21, rue Madeleine VIONNET - 93 300 Aubervilliers Émail : Idf-ut75.sap@drieets.gouv.fr